

Maison de la Mobilité TPM

Vous accompagne dans tous vos déplacements

Du 16 au 22 septembre 2021

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

En sécurité et en bonne santé avec les mobilités durables

Ateliers, initiations, quizz, ...

MÉTROPOLITAIN
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
www.metropoleTPM.fr

TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR • LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX

Mobi'Quizz TPM

Participez au **Mobi'Quizz TPM** et gagnez un Vélo à Assistance Électrique, des abonnements annuels offerts et des réductions en transports en commun, des voyages vers les Îles d'Or, etc.

Question 1

Cochez les modes de transport issus des mobilités actives :

- ☐ La marche ☐ Le bus ☐ Le vélo
☐ Le Vélo à Assistance Électrique
☐ La trottinette électrique ☐ Le covoiturage

Question 2

De combien de kilomètres s'étend le réseau d'aménagements cyclables de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2021 ?

- ☐ 125 km ☐ 254 km ☐ 308 km

Question 3

Geovelo est une application gratuite qui permet :

- ☐ De créer ses itinéraires à vélo, du plus rapide au plus sécurisé.
☐ D'accéder à des balades touristiques.
☐ D'acheter des titres de transport en commun réseau Mistral.
☐ De consulter des statistiques personnalisées.

Question 4

La marche a un effet sur la santé aussi positif que la course à pied.

- ☐ Vrai ☐ Faux

Question 5

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), combien de pas sont recommandés pour se maintenir en forme et préserver sa santé ?

- ☐ 5000 pas, soit environ 3,5 km
☐ 10 000 pas, soit environ 6,5 km
☐ 20 000 pas, soit environ 13 km

Question 6

Combien de cyclistes ont parcouru la piste cyclable du littoral dans les deux sens cette année ?

- ☐ Près de 200 000 cyclistes
☐ Près de 350 000 cyclistes
☐ Près de 550 000 cyclistes

Question 7

Selon une étude scientifique de l'Université de Londres, les conducteurs quotidiens de voitures ont un poids supérieur de 3 kg comparé à des usagers des transports en commun ou de vélo.

- ☐ Vrai ☐ Faux

Question 8

Sur combien de kilomètres s'étend le sentier du littoral de la Métropole Toulon Provence Méditerranée ?

- ☐ 27 km ☐ 47 km ☐ 67 km

Les réponses sont à remettre jusqu'au 22 septembre directement à la Maison de la Mobilité TPM

34 rue d'Alger à Toulon
(ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h)

Les formulaires téléchargés « en ligne » sont à retourner au format PDF à maisondelamobilit@metropoletpm.fr

Nom..... Prénom.....

Adresse Ville Code Postal

Adresse mail valide et/ou numéro de téléphone

☐ « J'atteste avoir pris connaissance du règlement de participation » ☐ « J'atteste être majeur (minimum 18 ans) »

☐ « En cas de gain, j'autorise la Métropole TPM à diffuser mon nom, prénom, commune de résidence et photos à des fins promotionnelles sur ses différents supports de communication »

VOIR RÈGLEMENT DE JEU AU VERSO

RÈGLEMENT DE JEU Mobi'Quizz TPM

Concours organisé par la Métropole Toulon Provence Méditerranée
107 boulevard Henri Fabre - 83000 Toulon - Tél. 04 94 93 83 00

ARTICLE 1 : La Semaine Européenne de la Mobilité est une campagne dont l'objectif est de sensibiliser les citoyens à la pratique d'une mobilité respectueuse de l'environnement et à l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture personnelle (modes actifs, transports en commun, covoiturage, auto partage, nouveaux véhicules électriques individuels...).

La thématique 2021 « En sécurité et en bonne santé avec les mobilités durables » rend hommage aux épreuves subies pendant la pandémie de Covid-19 et reflète également les opportunités de changement résultant de cette crise sanitaire sans précédent. Cet événement contribue ainsi à éveiller les prises de conscience pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et au réchauffement climatique.

À l'occasion de la 3^{ème} édition de la Semaine de la Mobilité TPM, la Maison de la Mobilité TPM organise du lundi 23 août au mercredi 22 septembre 2021, un concours intitulé « Mobi'Quizz ».

ARTICLE 2 : la participation à ce concours est conditionnée à la participation préalable au quizz proposé par l'organisateur. Seuls les participants ayant validé au moins 7 réponses valides (7 bonnes réponses ou plus sur les 8 questions) pourront prendre part au tirage au sort.

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exception :

- Du personnel de la Direction Transport et Mobilité de la Métropole TPM ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants.
- De toutes personnes ayant participé à l'élaboration ou la mise en place du jeu.
- Des mineurs.

ARTICLE 3 : pour participer, les joueurs devront répondre aux questions dans le formulaire disponible sur le site www.metropletpm.fr, à la Maison de la Mobilité TPM au 34 rue d'Alger, 83000 Toulon ainsi que dans les 12 communes de la Métropole TPM avant le mercredi 22 septembre 2021 à 18h. Les réponses pourront également être retournées par mail au format PDF (maisondelamobilite@metropletpm.fr) avant le mardi 22 septembre 2021 à 23h59 avec les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone et/ou adresse mail). Une seule participation par personne est possible.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas participer sous plusieurs identités ou pour le compte d'autres participants.

Validité de participation : pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir indiqué impérativement son nom et son prénom, ses coordonnées complètes (adresse, n° de rue, ville, code postal, adresse mail valide et/ou numéro de téléphone). En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable.
- Avoir coché la case « J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours ».
- Avoir coché la case « J'atteste être majeur (minimum 18 ans) ».

ARTICLE 4 : parmi les participants dont le bulletin a été déposé avant le mercredi 22 septembre 2021 à 18h ou rempli en ligne avant le mercredi 22 septembre 2021 à 23h59 et comportant au moins 7 réponses valides, il sera procédé à un tirage au sort qui déterminera les 24 gagnants et les 10 réservistes.

Les gagnants se verront attribuer :

- **LOT 1 :** un Vélo à Assistance Électrique d'une valeur commerciale estimée à 999 €.
- **LOT 2 et 3 :** 2 abonnements annuels réseau Mistral « - de 26 ans » ou « Tout public », d'une valeur commerciale comprise entre 348 € et 690 € (selon le profil d'abonnement).
- **LOT 4 à 8 :** 5 cartes 10 voyages (au choix, sur carte sans contact ou via l'application Seamless), d'une valeur commerciale de 50 €.
- **LOT 9 à 13 :** 5 lots de 4 voyages aller-retour vers les îles d'Hyères (Porquerolles, Port-Cros, Île du Levant, au choix) d'une valeur commerciale de 78 € par lot, soit une valeur commerciale totale de 390 €.
- **LOT 14 à 16 :** 3 abonnements annuels « Pass'Var ZOU » ou « ZOU Études » d'une valeur commerciale entre 90 € et 960 € (selon le profil d'abonnement).

- **LOT 17 à 19 :** 3 cartes 50 -75% pour les déplacements en TER d'une valeur commerciale de 90 €.

- **LOT 20 à 24 :** 5 lots de 3 voyages aller-retour au téléphérique de Toulon (2 places adulte, 1 enfant) d'une valeur commerciale de 13 € par lot et d'une valeur commerciale totale de 65 €.

Les lots ont une valeur commerciale de 3067 € TTC estimée au moment de la rédaction du présent règlement.

ARTICLE 5 : les gagnants du tirage au sort final seront avisés personnellement et recevront les renseignements nécessaires relatifs à leurs lots à la fin de l'opération par téléphone.

Si le gagnant n'arrive pas à être joint par téléphone, un message lui sera laissé sur sa boîte vocale et un mail lui sera envoyé.

Le tirage au sort sera effectué, sous contrôle d'huissier, le mardi 28 septembre à 16h ou à toute autre date utile, à la Maison de la Mobilité TPM.

Les lots seront remis aux gagnants à une date ultérieure, directement à la Maison de la Mobilité TPM au 34 rue d'Alger, 83000 Toulon.

Si dans un délai de 30 jours suivant la réception du message laissé sur ladite boîte vocale, le gagnant ne s'est pas manifesté, son gain lui sera retiré et sera attribué à une personne considérée « réserviste ».

ARTICLE 6 : les lots devront être acceptés comme tels et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange ou d'une compensation quelconque, les lots ne sont pas cessibles.

ARTICLE 7 : un gagnant du même nom, même prénom, même adresse, même adresse mail ou même téléphone, ne pourra gagner qu'une seule fois. La responsabilité de la Métropole n'est pas engagée si, pour une raison ou une autre, les coordonnées fournies par l'un des participants gagnants étaient erronées ou incomplètes et qu'il ne pouvait recevoir son lot.

ARTICLE 8 : toutes coordonnées présentant une anomalie (inexacte, incomplète ou incompréhensible) ne seront pas prises en considération. Dans ce cas la participation du candidat sera annulée.

ARTICLE 9 : la participation au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement ainsi que la renonciation à toute action de recours.

Le présent règlement pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande.

La Métropole TPM (Hôtel de la Métropole, 107 boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon Cedex 09 - Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00 - E-mail : contact@metropletpm.fr.) se réserve à tout moment le droit de prolonger, de modifier, de suspendre ou d'arrêter le concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, notamment en cas de force majeure ou de cas fortuit.

ARTICLE 10 : la sécurité, la confidentialité et la protection des données sont au cœur des préoccupations de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Les données personnelles collectées seront réservées à l'usage exclusif de la Maison de la Mobilité TPM et des services de la Métropole compétents. Ces données seront conservées 3 ans et ne pourront être utilisées dans un cadre autre que celui du présent traitement (gestion de la Semaine de la Mobilité - participation au concours Mobi'Quizz).

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, les participants au jeu-concours de la Maison de la Mobilité TPM peuvent demander communication, et, le cas échéant, rectification ou suppression des données personnelles les concernant. Ce droit s'exerce par courrier postal au Délégué à la Protection des données de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - à l'adresse : Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - à l'attention du Délégué à la Protection des Données - 107 boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon Cedex 9 ; ou par courriel à l'adresse : donnees_personnelles@metropletpm.fr

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL : Sur le site Internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> Par courrier postal à : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 75334 Paris Cedex 07